

- Ne doivent être mentionnés que les services gymniques bénévoles concernant la FFG.
- Les candidats ne justifiant pas de 40 années de services doivent s'abstenir.
- Les services ne peuvent pas être cumulés : on ne peut additionner durant la même période, les annuités de plusieurs postes différents.
- Le candidat doit être obligatoirement licencié à la FFG.

Coordonnées de la personne du Comité ayant en mission l'élaboration des dossiers de récompenses (obligatoire) :

Nom et prénom : _____

Mail : _____

Téléphone : ____ . ____ . ____ . ____ . ____ Fonction : _____

NOM et PRÉNOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

N° de LICENCE :



Indiquer succinctement ci-dessous : les services rendus dans les Associations, les Structures Déconcentrées ou à la Fédération :

PLAQUETTE FEDERALE

Dossier à retourner à la Fédération au plus tard le **17 mars 2023**

uniquement par email à « recompensesfederales@ffgym.fr »

SERVICES RENDUS	ASSOCIATIONS et/ou COMITES	DATES	ANNUITES
Technicien bénévole	_____	de à	
Directeur Technique bénévole	_____	de à	
Membre du Cté Directeur	_____	de à	
Secrétaire ou Adjoint	_____	de à	
Trésorier ou Adjoint	_____	de à	
Vice-Président	_____	de à	
Président	_____	de à	
		TOTAL	

Déclaration faite sur l'honneur

Ce dossier ne peut être accepté que s'il porte l'avis signé du Président Régional et Départemental

**Avis et signature
du Président Départemental**

**Avis et signature du Président Régional
+ cachet du comité (obligatoire)**

Signature du candidat (facultatif)

Partie réservée à la décision de la Commission Nationale Juridique et d'Éthique :

Décision du Comité Directeur de la FFG :
